



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 23 juin 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le seize juin deux mille vingt, s'est réuni à la salle Roger Perrin, à Montmirail, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
M. Jérémie ARAQUE est nommé secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Mme Céline FAGOT excusée, M. Gilbert MONDOLOT, Mme Colette MAZZANTI, M. Jean Marie COUSIN, M. Christian TIXIER, M. Sébastien VERDRU.
M. Jean Paul BERNIER vice-président maintenu en fonction par l'ordonnance du 13 mai 2020, mais sans voix délibérative au Conseil Communautaire, est également absent.

Le quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2020

M. DHUICQ remercie les délégués communautaires de leur présence.
Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 12 mars 2020 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Le Président explique qu'après ces longues semaines de confinement, et en raison du contexte sanitaire particulier, le Conseil Communautaire se réunit pendant quelques temps dans la Salle Roger Perrin, qui est plus vaste que la salle du Conseil de la CCBC, et qui permet de respecter les distanciations physiques. Il rappelle aux délégués que les débats du Conseil sont enregistrés afin d'établir le compte rendu. Il demande à tous de veiller à bien parler dans les microphones.
Il présente ensuite Mme MANCEAU Directrice générale des services, Mme GANTOIS comptable de la Communauté de Communes, et M. CHANOINAT le Trésorier.

Le Président rappelle que la loi Engagement et proximité prévoit que les convocations et dossiers de Conseil communautaire sont désormais envoyés par voie dématérialisée (mail), sauf demande contraire expresse des élus concernés. Il invite les délégués qui seraient dans l'impossibilité de recevoir des mails, à se faire connaître rapidement auprès des services de la CCBC, pour que les documents continuent à leur être envoyés par voie postale. Il explique également que toujours en application de la loi Engagement et Proximité, les ordres du jour, et les notes de présentation des Conseils communautaires, ainsi que les comptes rendus, sont désormais envoyés pour information à tous les conseillers municipaux de toutes les Communes membres.

Le Président explique aux délégués qu'ils doivent signer la feuille de présence à l'entrée de la salle dès leur arrivée. La feuille d'émargement du dernier Conseil Communautaire sera à signer à la sortie, uniquement par les délégués présents au Conseil Communautaire du 12 mars 2020. Les documents budgétaires présentés en séance sont également à signer à la sortie par tous les délégués présents à la réunion.

Le Président présente ensuite le Fonds RESISTANCE, mis en place par la Région Grand Est et abondé par la Région, les départements et tous les EPCI du territoire. Il invite les élus à communiquer auprès des entreprises et des associations, sur ce soutien financier à leur disposition. Il précise que le fonds est pour le moment principalement utilisé par les entreprises de la C.U du GRAND REIMS, de la ville de CHALONS EN CHAMPAGNE, et quelques entreprises d'EPERNAY. Il est donc important d'en faire la promotion auprès des entreprises et associations locales qui seraient en difficulté. Il rappelle que cet outil peut éviter des faillites en cascade. M. MARCY ou M. DE BODIN responsable du PETR du Pays de Brie et Champagne peuvent renseigner les demandeurs potentiels.

Le financement du Fonds Résistance est réparti comme suit : 2€/hab. par la Région, 2€/hab. par les Départements, 2 €/hab. par les EPCI et 2€/hab. par la Chambre de commerce et d'industrie. La CCBC avait envisagé de créer un deuxième fonds de soutien purement local, car le Président et le Bureau pensaient que d'avantages d'entreprises ou d'associations seraient en difficulté sur le territoire et auraient besoin d'avance de trésorerie. Cependant le Fonds RESISTANCE n'étant que très peu sollicité, la création d'un fonds complémentaire n'a pas été jugée nécessaire.

M. DHUICQ présente enfin les manifestations et réunions à venir :

- L'assemblée générale du CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) se tiendra le 1er juillet 2020, à la salle de la Femme sans tête à SEZANNE. Le Président propose un co-voiturage au départ de Montmirail.
Mme BERAT Présidente du CLIC, fait une rapide présentation de cette association. Ses missions principales sont l'orientation et l'information des personnes âgées et de leurs familles, ainsi que l'aide aux différentes démarches. Elle couvre tout le territoire du Pays de Brie et Champagne, soit la Communauté de Communes du Sud Marnais, la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Elle est financée par des subventions du Département, et une participation annuelle de chaque Communauté de Communes, votée au moment de l'Assemblée générale.
- Feu d'artifice à Bergères sous Montmirail le 14 juillet, et à Montmirail le 13 juillet prochain.
- Le prochain Conseil Communautaire est prévu le jeudi 16 juillet 2020 à 18h00. Si les règles sanitaires le nécessitent, il aura de nouveau lieu à la salle Roger Perrin. Le lieu sera indiqué sur la convocation.

B. AFFAIRES GENERALES

1. Remboursement des masques achetés pour le compte des Communes membres

Afin de faire face à l'épidémie de COVID 19, la CCBC a porté pour le compte de ses Communes membres, une commande de masques jetables, dans le cadre d'un achat groupé proposé par l'Association des Maires de la Marne. Le montant total des commandes passées pour le compte des Communes s'élève à 16 682,72 € TTC. Les masques achetés pendant cette période ouvre droit à une contribution de l'Etat, à hauteur de 50% du montant TTC, dans la limite d'un montant de référence de 0,84€ TTC par masque. Cette contribution est reversée directement par l'Etat à la CCBC, puisqu'elle a réglé la facture des masques.

M. DHUICQ regrette que la commande ait été reçue tardivement, mais la CCBC n'a pas été la seule collectivité dans ce cas. La situation sanitaire, et notamment le contexte national de forte demande de masques peuvent expliquer ce retard. Seules les plus grandes communes en termes de population, ont réussi à affréter des avions et ont ainsi pu être livrées plus rapidement. Il constate que de nombreux masques ont été commandés par les communes de la CCBC, mais il regrette qu'ils soient assez peu utilisés par les administrés. Il rappelle l'importance de conserver les gestes barrières et de rester vigilants, car le virus est toujours présent.

Il est demandé aux Communes membres le remboursement des frais avancés pour leur compte, déduction faite de l'aide de l'Etat, selon le détail ci-après :

COMMUNES	Quantité	Prix unitaire € HT	Total € HT	Total € TTC	Contribution Etat 50% (€)	Montant à rembourser à la CCBC (€)
BERGERES SOUS MOTMIRAIL	1000	0,63	630	664,65	332,33	332,33
BOISSY LE REPOS	300	0,63	189	199,40	99,70	99,70
CHARLEVILLE	3000	0,63	1890	1993,95	996,98	996,98
CORFELIX	6000	0,63	3780	3987,90	1993,95	1993,95
CORROBERT	1500	0,63	945	996,98	498,49	498,49
JANVILLIERS	1000	0,63	630	664,65	332,33	332,33
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	500	0,63	315	332,33	166,16	166,16
LE GAULT SOIGNY	300	0,63	189	199,40	99,70	99,70
LE VEZIER	3000	0,63	1890	1993,95	996,98	996,98
MORSAINS	500	0,63	315	332,33	166,16	166,16
RIEUX	3000	0,63	1890	1993,95	996,98	996,98
TREFOLS	1000	0,63	630	664,65	332,33	332,33
VAUCHAMPS	3500	0,63	2205	2326,28	1163,14	1163,14
VERDON	500	0,63	315	332,33	166,16	166,16
TOTAL	25100		15813	16 682,72	8 341,36	8 341,36

Adopté à l'unanimité.

2. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence sanitaire

Le Président exprime son souhait d'attribuer une prime exceptionnelle aux personnels de la CCBC, mobilisés pendant l'état d'urgence, pour assurer le maintien des services publics essentiels à la population. Il explique que dans le secteur privé, les employés ont bénéficié massivement du chômage partiel indemnisé à 84%, et qu'un certain nombre de salariés mobilisés pendant cette période pourront également bénéficier d'une prime. Dans le secteur public, le personnel qui n'a pas pu travailler a reçu le même salaire qu'habituellement. Il trouve donc normal de mettre en place une prime exceptionnelle pour les agents qui sont restés mobilisés, que ce soit en travail présentiel ou en télétravail, alors que certains d'entre eux auraient pu exercer un droit de retrait légitime.

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 autorise le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Le montant de cette prime peut aller jusqu'à 1 000 € par agent, et est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

A la demande du Président, Mme Nelly TRICONNET, responsable des Ressources Humaines de la CCBC et de la ville de MONTMIRAIL, a établi des critères pour attribuer cette prime de façon la plus juste possible. Le Président présente les critères retenus qui sont :

- le temps travaillé sur site ou en télétravail pendant la période d'urgence sanitaire,
- le niveau d'exposition au risque : garde des enfants des soignants, contact avec le public,
- le niveau de mobilisation dans la gestion de crise.

Il précise que la dépense engendrée par cette prime exceptionnelle, soit 10 100 € au total, est en partie compensée par des économies réalisées pendant la crise notamment sur les heures supplémentaires non réalisées, les animations, voyages scolaires et mini-camp annulés. Cette prime aura donc très peu d'impact sur budget global de la CCBC.

Un délégué interroge le Conseil Communautaire sur la fréquence de cette prime. Le Président répond qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle, détachée du régime indemnitaire ordinaire et versée en une seule fois. Les montants individuels seront attribués par arrêté du Président, en tant qu'autorité territoriale, et s'échelonnent de 200 € à 800 €, en application des critères proposés.

Adopté à l'unanimité.

3. Indemnisation d'un sinistre bris de glace – Mme PRIEZ

Des cailloux ont été accidentellement projetés sur les baies vitrées de la maison de Mme PRIEZ, située 31 grande rue à MORSAINS, à l'occasion de la préparation des prochains travaux d'enduisages par les agents de voirie de la CCBC. La responsabilité de la CCBC étant engagée, il est nécessaire d'indemniser Mme PRIEZ du préjudice qu'elle a subi.

M. LEFEVRE, maire de MORSAINS précise la situation et son contexte. Il explique que les agents ont utilisé une brosse métallique, mais sans installer les protections nécessaires. Il le regrette et constate que seul des dégâts matériels sont à déplorer, ce qui est heureux, mais il ajoute que cette situation aurait pu blesser quelqu'un. M. DHUICQ précise que la brosse en question est normalement prévue pour désherber et non pour préparer l'enduisage. Il rappelle que les services possèdent le matériel nécessaire aux travaux, ainsi que les équipements de protection individuels appropriés. Les agents ont pour consignes de les utiliser, un rappel sur ce sujet a été fait.

Le devis de réparation ou remplacement des vitres endommagées est en cours d'établissement. Le contrat d'assurance responsabilité civile de la CCBC prévoit une franchise de 1 000 € restant à la charge de la collectivité. Il y aura donc lieu, soit de prendre en charge intégralement le sinistre, si le montant des réparations est inférieur à la franchise, soit de prendre en charge le solde non remboursé par l'assurance. Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'accepter l'indemnisation de Mme PRIEZ, en fonction du reste à charge de la CCBC.

Adopté à l'unanimité.

4. Suppression d'emploi et modification de DHS à compter du 1er septembre 2020

Le Président explique que des modifications récentes ou à venir sur l'organisation des services scolaires, restauration scolaire, et transport scolaire nécessitent :

- De supprimer un emploi devenu vacant dans le transport scolaire, suite à la mutation interne de l'agent l'occupant auparavant, sur un emploi à temps complet de responsable de restauration scolaire, libéré après le départ en retraite de l'agent qui en était titulaire.
- De modifier les durées hebdomadaires de service (DHS) de 8 agents de la CCBC.

Les modifications de DHS sont liées :

- Au départ en retraite de la responsable de restauration scolaire de LE GAULT-SOIGNY en janvier 2020, et au prochain départ en retraite d'une accompagnatrice de car sur le secteur de MONTMIRAIL. Ces postes sont remplacés par voie de mutation interne, ce qui nécessite une réorganisation des services, pour assurer le remplacement des agents ayant muté.
- A l'ouverture de la nouvelle école maternelle de MONTMIRAIL à la rentrée scolaire 2019/2020, qui a nécessité certains ajustements post-ouverture, notamment sur l'entretien des locaux.
- A l'affectation d'une ATSEM supplémentaire à l'école maternelle de LE GAULT-SOIGNY depuis janvier 2020, en raison des effectifs.
- Au renforcement du personnel affecté à la surveillance des enfants à la restauration scolaire de FROMENTIERES.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de valider les modifications de postes correspondantes. Ces modifications prennent la forme d'une simple modification de durée hebdomadaire de service (DHS), lorsque la modification est inférieure à 10% du temps de travail de l'agent. Elles nécessitent au contraire de supprimer les anciens postes et d'en créer des nouveaux lorsque la modification est supérieure à 10% du temps de travail de l'agent. Les tableaux présentés ci-après récapitulent tous les mouvements de poste étant précisé que les agents ont donné leur accord préalable à ces modifications et le Comité technique de la CCBC a rendu un avis favorable sur les suppressions d'emplois proposés, le 12 juin 2020.

EMPLOIS A SUPPRIMER			EMPLOIS A CREER	
Grade	DHS annualisée	Délibération de création	Grade	DHS annualisée
Adjoint technique	11,50/35 ^{ème}	DEL n°2527 du 11/07/2019	Adjoint technique	17,25/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	5,55/35 ^{ème}		Adjoint d'animation	18,05/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	7,80/35 ^{ème}		Adjoint d'animation	11,10/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	8,60/35 ^{ème}		Adjoint d'animation	4,70/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	20,35/35 ^{ème}		Adjoint d'animation	35,00/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	11,00/35 ^{ème}	DEL n°2574 du 16/12/2019	Adjoint d'animation	13,00/35 ^{ème}

EMPLOIS A MODIFIER			
Grade	Délibération de création	DHS annualisée actuelle	DHS annualisée modifiée
Adjoint d'animation	DEL n°2405 du 05/06/2018	17,25/35 ^{ème}	18,05/35 ^{ème}
Adjoint d'animation	DEL n°2527 du 11/07/2019	34,50/35 ^{ème}	35,00/35 ^{ème}

Adopté à l'unanimité.

M. Jean Marie COUSIN arrive à 18h40.

5. Création de quatre emplois permanents pour les avancements de grade 2020

Le Président présente le projet de délibération et précise que ces créations de poste correspondent à quatre évolutions de carrière au sein de la CCBC. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer les emplois permanents suivants, à compter du 1^{er} septembre 2020, afin de permettre l'avancement de grade de quatre agents de la CCBC donnant toutes satisfactions, ayant beaucoup d'ancienneté, et assumant des missions nécessitant une expertise particulière, ou des missions d'encadrement :

- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Les emplois ainsi créés correspondant à :

- un poste d'agent d'exploitation polyvalent de la voirie et des réseaux divers,
- un poste un poste de responsable de restauration scolaire,
- un poste d'agent d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement,
- un poste d'agent de médiathèque.

Il est précisé que les emplois actuellement occupés par ces agents seront supprimés après leur avancement de grade effectif prévu au 1^{er} septembre 2020, les avancements étant soumis à l'avis préalable de la CAP, et après avis du Comité technique de la CCBC.

Adopté à l'unanimité.

6. Approbation du tableau des emplois au 1^{er} septembre 2020

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le tableau des emplois de la CCBC, tel qu'il sera effectif au 1^{er} septembre 2020. Celui-ci récapitule l'ensemble des mouvements prévus sur la gestion des emplois, en raison des modifications de l'organisation des services scolaires et des prochains avancements de grade. Le nombre d'emplois ouverts est pour le moment supérieur au nombre d'emplois pourvus, puisque les postes vacants après avancement des agents concernés, seront à supprimer d'ici la fin de l'année, comme vu supra. Le Président précise que le tableau des emplois comptera au 1^{er} septembre 81 emplois ouverts pour 73 emplois pourvus, représentant 41 ETP à 35H, et 2,3 ETP à 20H (statut particulier des assistants d'enseignement artistique).

Adopté à l'unanimité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

7. Attribution du marché de travaux pour le remplacement du réseau AEP rue Jeanne d'Arc et place Frérot à Montmirail

Le Président expose le contexte et contenu des travaux prévus. Le Département de la Marne et la Ville de Montmirail ont programmé à l'automne 2020 des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs sur la RD41, rue Jeanne d'Arc, et place Frérot à Montmirail. Le réseau d'adduction d'eau potable de ce quartier est vétuste et nécessite un remplacement de la canalisation en eau potable qui casse souvent, et des branchements. La CCBC a donc prévu la réalisation de ces travaux d'eau potable cet été, entre début juillet et début octobre 2020, avant l'exécution des travaux de voirie. Pour une parfaite cohérence et ne pas avoir à casser une route nouvellement refaite à court terme, le projet prévoit également :

- La création de branchements d'eaux usées sur le réseau d'assainissement collectif existant, pour permettre le raccordement de propriétés non raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- La création de deux canalisations, et la reprise de descentes d'eaux sous trottoirs, pour améliorer la collecte des eaux pluviales dans ce quartier.

Le montant total des travaux est estimé à 227 150 € HT par les services de la CCBC, et comprend :

- Le remplacement de la canalisation eau potable existante rue Jeanne d'Arc et Place Frérot par une canalisation neuve en Fonte ductile de diamètre Ø 100, sur 350 ml.
- La reprise de tous les branchements particuliers, du domaine public jusqu'au compteur existant, raccordement sur la canalisation neuve compris, ainsi que la reprise complète des branchements plomb de ces mêmes rues. Le linéaire total de branchements à reprendre en PEHD (DN 25 mm PN 16 bars) est d'environ 400 ml (domaine public et privatif inclus).
- La création de 24 branchements eaux usées sur domaine public uniquement, pour les habitations non raccordées au réseau EU existant rue Jeanne d'Arc et Place Frérot.
- La pose de 33 regards de comptage.
- La reprise d'environ 71 ml de descentes d'eaux pluviales sous trottoirs en Ø 80.
- La création de 2 canalisations d'eaux pluviales Ø 400, sur environ 50 ml au total.
- L'installation de deux poteaux incendie.

La CCBC a lancé une procédure de mise en concurrence adaptée pour désigner l'entreprise titulaire. Les critères d'analyse et de classement prévus dans le règlement de consultation sont le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%. Cinq entreprises ont répondu et ont remis une offre dans les délais par voie dématérialisée. Ces entreprises sont GOUVERNE, SADE, SOGEA, GIRARDIN, et NORD EST TP. L'analyse des offres a été réalisée en interne, par Mme BILLARD, responsable du service de l'eau et de l'assainissement de la CCBC. Le Président présente l'analyse détaillée. Les prix proposés par les entreprises varient de 203 782,75 € HT à 291 243 € HT. L'entreprise GIRARDIN arrive en tête du classement. Le bureau a validé son offre et il est donc proposé de lui attribuer le marché pour un montant de 203 732,75 € HT.

Adopté à l'unanimité.

8. Demande de subvention au Département de la Marne, pour les travaux pour le remplacement du réseau AEP rue Jeanne d'Arc et place Frérot à Montmirail

Le Président présente le projet de délibération et expose le plan de financement prévisionnel de l'opération, qui sera adapté en fonction des prix du marché. La demande de subvention présentée au Conseil communautaire concerne le remplacement des canalisations d'eau potable rue Jeanne d'Arc et place Frérot (hors part branchements), ainsi que les travaux d'assainissement pluvial prévus dans le dossier, qui peuvent être financés à hauteur de 30% par le Département de la Marne.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'approuver le dossier de demande de subvention et le plan de financement des travaux, et de solliciter une subvention auprès du Département de la Marne au taux maximum.

Adopté à l'unanimité

D. GEMAPI

9. Modification des statuts du Syndicat mixte Marne et Surmélin

M. VIE expose la modification des statuts du syndicat Marne et Surmélin qui concerne uniquement le changement de siège du syndicat. Il rappelle que la CCBC adhère à ce syndicat pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur la Verdonnelle.

Le syndicat Marne et Surmélin a délibéré le 25 mars 2020, pour modifier ses statuts, en vue de déplacer son siège social, au 27 avenue de Champagne à MEZY-MOULINS, suite à la fermeture des locaux de son ancien siège, situé dans le pôle de proximité de COURTEMONT-VARENNES. Le Président précise que les prochaines réunions du syndicat auront lieu à l'ancienne gare de CHATEAU THIERRY. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter la modification du siège du syndicat mixte Marne et Surmélin.

Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

10. Appel à projets « Label Ecole numérique 2020 »

Le Président explique que l'Etat a lancé un appel à projets dénommé « Label écoles numériques 2020 » destiné à favoriser le développement des usages du numérique, au service de l'innovation pédagogique et éducative, et à accompagner spécifiquement les territoires ruraux en vue de contribuer à la réussite scolaire. La participation à cet appel à projets nécessite d'élaborer un projet pédagogique tourné autour du numérique, et permet de bénéficier de financement pour l'achat d'équipements, à hauteur de 50% du montant des dépenses engagées. L'école élémentaire de Montmirail souhaite répondre à cet appel à projets et a élaboré le projet pédagogique correspondant.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de soutenir l'école élémentaire de Montmirail et de participer à cet appel à projets. Il était prévu dans la programmation budgétaire 2020, approuvée par la Commission des finances et par le Conseil Communautaire à l'occasion du DOB, 6 246 € TTC de dépenses d'équipements informatiques pour cette école. Il est donc proposé, conformément au projet de l'équipe enseignante, d'ajouter 24 tablettes au montant des dépenses initialement prévus. La dépense supplémentaire, soit 6 624 € TTC, sera ainsi prise en charge par l'Etat au titre du financement « Label écoles numériques 2020 ».

Le Président détaille les équipements prévus dans le projet : 3 ordinateurs portables, 1 ordinateur de bureau, une imprimante, des tableaux numériques tactiles (TBI) et vidéoprojecteurs, ainsi que 24 tablettes. M. DHUICQ précise que la CCBC a, à terme, pour objectif, d'équiper chaque classe d'un tableau numérique, mais certains enseignants ne souhaitent pas utiliser davantage d'outils numériques pour le moment. Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les équipements informatiques proposés dans le cadre du projet « Label écoles numériques 2020 ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président explique ensuite que le Ministre de l'éducation nationale, M. BLANQUER, et le Secrétaire d'Etat chargé des transports, M. DJEBBARI, sont venus à MONTMIRAIL le vendredi 5 juin 2020. Ils ont visité l'école élémentaire, et un car de transports scolaires, pour constater les mesures de distanciation et d'hygiène mise en place pour la reprise de l'école après le déconfinement.

M. le Ministre était accompagné de M. Pierre N'GAHANE, Préfet de la Marne de Mme Odile BUREAU, Sous-Préfète d'Épernay, de M. Éric GIRARDIN, Député, de M. René-Paul SAVARY, Sénateur, de M. Christian BRUYEN, Président du Département de la Marne et de Madame Agnès WALCH MENSION-RIGEAU, Rectrice de l'Académie de Reims. Après la visite et une réunion à l'école élémentaire, M. le ministre de l'Education Nationale a distribué des ouvrages dédiés aux CM2, avec lesquels il a échangé. M le secrétaire d'Etat chargé des transports a de son côté rejoint la salle Roger Perrin pour discuter de l'avenir de l'aéroport de VATRY.

Cette visite a été une surprise car la Mairie de MONTMIRAIL n'a été prévenu que le mercredi 3 juin après-midi. La visite a donc été organisée en très peu de temps par les services de la commune de MONTMIRAIL et de la CCBC. M. DHUICQ s'excuse de n'avoir pas pu inviter l'ensemble des Maires de la CCBC à participer à cette visite mais à la demande des services du ministère, elle a eu lieu en comité réduit, avec la seule présence des élus de la ville de MONTMIRAIL, et du Vice-Président de la CCBC en charge des Affaires Scolaires M. Jean-Paul BERNIER.

11. Coût moyen des élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires - Année 2019

Le Président présente le coût moyen des élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2019, qui est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement constaté au compte administratif. Il s'élève à 1 382,37 € pour les maternelles à 615,83 € pour les élémentaires. Il a augmenté d'une centaine d'euros par élève par rapport à l'année précédente. Pour mémoire le coût moyen des élèves s'élevait l'année précédente à 1 267,80 € pour les maternelles et 522,77 € pour les élémentaires.

L'augmentation du coût des élèves en maternelle provient en grande partie des charges de personnel, puisqu'une classe fermée pendant l'année scolaire 2017/2018 à l'école maternelle de Montmirail, a été réouverte en 2018/2019 et a nécessité l'affectation d'une ATSEM supplémentaire. Par ailleurs, l'ouverture de la nouvelle école a entraîné une réorganisation des services et une augmentation de diverses charges à caractère général, qui sont réparties sur un nombre inférieur d'élèves, les effectifs totaux en maternelle ayant diminué de 10 élèves entre 2018 et 2019.

L'augmentation du coût des élèves en élémentaire est liée à la réorganisation des services, aux travaux de peinture réalisés dans les écoles de Montmirail et Fromentières, et à la répartition des charges sur un nombre inférieur d'élèves (- 5).

Le Président explique que ce coût moyen est notamment utilisé pour déterminer le forfait d'externat de l'école Jeanne d'Arc, et pour demander le remboursement des frais scolaires pour les communes de l'Aisne (DHUYS ET MORIN EN BRIE, ROZOY BELLEVALLE) et Seine et Marne (MONTENILS), dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de la CCBC. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de constater ce coût, et de demander la contribution correspondante à toutes les communes extérieures dont les élèves sont scolarisés dans les écoles de la CCBC.

Adopté à l'unanimité.

12. Dotation école Jeanne d'Arc - Année scolaire 2019-2020

Mme COUSIN, en tant que Présidente de l'école Jeanne d'Arc, ainsi que M. DHUICQ et Mme BERAT en tant que membres du CA de l'école, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La question est présentée par M. Patrick VIE, Vice-président de la CCBC, qui détaille le calcul de la dotation basée sur le coût des élèves en école publique. L'article L442-5 du Code de l'Education prévoit en effet que les dépenses de fonctionnement des classes des établissements d'enseignement privé du premier et second degré sous contrat d'association avec l'Etat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. La dotation de fonctionnement de la CCBC à l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève donc à :

- 1 382,37 € x 48 maternelles, soit 66 353,76 €
- 615,83 € x 92 élémentaires, soit 56 656,36 €

Le montant total de la dotation s'élève à 123 010,12 €.

Adopté à l'unanimité.

13. Avenant de prolongation du marché de fourniture de repas en liaison froide conclu avec ELIOR

Le Président présente le projet de délibération, qui concerne la prolongation du marché de fourniture de repas en liaison froide. Il rappelle que la CCBC a conclu en août 2016 un marché avec la société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT, afin d'assurer la fourniture des repas en liaison froide, destinés aux cantines scolaires. Ce marché a été passé au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, et a été conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er septembre 2016, reconductible trois fois. Le marché arrive donc à échéance le 31 août prochain.

L'épidémie de COVID-19 n'a pas permis d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence et au regard des contraintes sanitaires en vigueur, il est souhaitable de conserver le même titulaire à la rentrée, celui-ci connaissant parfaitement les locaux et procédure de livraison de chaque site de restauration. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter de prolonger par avenant ce marché pour une nouvelle durée d'un an, étant précisé que les prix unitaires ne seront pas modifiés. Pour information le prix unitaire d'un repas s'élève à 2,663 € HT (valeur 2020). M. DHUICQ précise que le prix facturé aux familles est supérieur car il comprend aussi une partie des autres charges nécessaires au fonctionnement des cantines : charges de personnel, électricité, eau, etc...

Adopté à l'unanimité

14. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités – Service Animation

Comme chaque année, il est nécessaire de compléter l'équipe habituelle du Centre de loisirs « l'île aux Enfants » à Montmirail, pendant l'été, pour assurer l'accueil des enfants et l'animation des activités. Le nombre d'animateurs par enfant est encadré par la loi en fonction de l'âge. Les inscriptions étant encore en cours, il n'est pas encore possible de définir précisément les besoins pour toute la période d'été. Le Président précise qu'à ce jour, une trentaine d'enfants sont attendus au centre de loisirs en juillet.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement de 3 animateurs par mois au maximum, en CDD et à temps complet, sur la période de juillet / août 2020. Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents saisonniers ont été prévus au BP 2020.

Adopté à l'unanimité.

15. Modification des règlements intérieurs des services ALSH, restauration scolaire et accueils périscolaires

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser une mise à jour des règlements des services centre de loisirs, accueils périscolaires, accueils extrascolaires et restauration scolaire, afin d'y intégrer les mesures prévues par les protocoles sanitaires édictés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19. Ces protocoles concernent notamment les règles de distanciation sociale, d'entretien des locaux et du matériel, et les précautions à prendre dans le cadre de l'accueil des enfants. D'autres modifications mineures sont intégrées dans les règlements de service et notamment :

- facturation mensuelle de la restauration scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2020, auparavant à chaque vacances
- modification des horaires de l'accueil périscolaire de l'école maternelle de Montmirail.

Il est précisé que suite à la nouvelle phase de déconfinement annoncée, les protocoles sanitaires sont en cours de mise à jour par les services du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Les règles à respecter dans ce cadre seront donc intégrées dans les règlements de service, dès leur parution.

Adopté à l'unanimité

F. FINANCES

M. DHUICQ ne participe ni aux débats, ni aux votes concernant les comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire décide de confier temporairement la présidence de la séance à M.VIE, Vice-président de la CCBC pour exposer les comptes administratifs du budget général, du budget eau, du budget assainissement et du budget ZI de mondant.

16. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 - Budget Général

M. VIE présente les résultats du budget général, qui sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier.

Compte administratif 2019 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2019	4 317 469,93 €	4 807 353,78 €	489 883,85 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			489 883,85 €
Section d'investissement	Résultats 2019	3 007 252,36 €	2 335 099,65 €	- 672 152,71 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	202 551,04 €	202 551,04 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 469 601,67 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	127 861,04 €	500 315,12 €	372 454,08 €
Résultats cumulés RAR compris		7 452 583,33 €	7 845 319,59 €	392 736,26 €

Adopté à l'unanimité

17. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 - Budget Eau

M. VIE présente les résultats du budget annexe du service de l'eau potable, qui sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier.

Compte administratif 2019 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2019	792 939,30 €	945 194,27 €	152 254,97 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			152 254,97 €
Section d'investissement	Résultats 2019	516 897,68 €	538 875,37 €	21 977,69 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	331 904,72 €	331 904,72 €
	Excédent ou déficit cumulé			353 882,41 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	201 719,45 €	18 499,00 €	-183 220,45 €
Résultats cumulés RAR compris		1 511 556,43 €	1 834 473,36 €	322 916,93 €

Adopté à l'unanimité

18. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 - Budget Assainissement

M. VIE présente les résultats du budget annexe du service de l'assainissement, qui sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier.

Compte administratif 2019 – Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2019	433 041,84 €	529 693,70 €	96 651,86 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	60 286,00 €	60 286,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			156 937,86 €
Section d'investissement	Résultats 2019	797 957,96 €	815 917,53 €	17 959,57 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	87 183,98 €	87 183,98 €
	Excédent ou déficit cumulé			105 143,55 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	169 123,19 €	255 147,23 €	86 024,04 €
Résultats cumulés RAR compris		1 400 122,99 €	1 748 228,44 €	348 105,45 €

Adopté à l'unanimité.

19. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 - Budget « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »

M. VIE présente les résultats du budget annexe du lotissement de la ZI de Mondant, qui sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier.

Compte administratif 2019 – Budget Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2019	17 520,55 €	17 520,55 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2019	1 959,00 €	17 520,55 €	15 561,55 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	258 999,84 €	0 €	- 258 999,84 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 243 438,29 €
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		278 479,39 €	35 041,10 €	- 243 438,29 €

Un délégué interroge le Conseil sur le prix de vente du m² de terrain dans la zone industrielle de Mondant et demande si ce prix couvrira l'ensemble des dépenses liées aux travaux de viabilisation. M. MARCY répond que le prix est fixé à 11€ par m² et que la vente des terrains ne compensera pas intégralement les dépenses. Dans ce cas le budget annexe sera équilibré en fin d'opération par une subvention d'équilibre du budget général. L'opération est destinée à favoriser le développement économique du territoire, en proposant des prix suffisamment attractifs, pour que de nouvelles activités s'installent et/ou se développent. Cela permettra de créer des emplois, et de générer de la fiscalité économique (CFE et CVAE), qui viendra à terme abonder le budget général. M. VIE souligne que ce sont des dépenses d'investissement pour préparer l'avenir du territoire.

Adopté à l'unanimité

20. Affectation du résultat de l'exercice 2019 - Budget Général

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019, il est proposé d'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement du budget général, soit 489 883,85 €, en section d'investissement au compte 1068 (réserves), afin de financer une partie des nouvelles dépenses d'équipement 2020.

Un délégué demande si l'affectation est définitive. Le Trésorier répond et précise que les montants affectés en investissement ne peuvent plus être transférés en fonctionnement plus tard. L'affectation est définitive, mise à part quelques cas particuliers.

Adopté à l'unanimité.

21. Vote des taux 2020 des taxes foncier bâti, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises

M. DHUICQ présente le projet de délibération et propose de maintenir les taux des taxes directes locales au même niveau qu'en 2019, soit :

- Taxe foncier bâti : 14,11 %
- Taxe foncier non bâti : 17,26 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,49 %.

En application de la réforme de la TH, les collectivités ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation et percevront une quote-part de la TVA nationale à partir de l'année prochaine. Pour 2020, la TH est intégralement dégrevée pour 80% des contribuables et c'est le taux 2019 qui est obligatoirement appliqué sur les bases 2020, sans possibilité de modification.

Le Président remercie Mme MANCEAU et les services de la CCBC pour leur vigilance sur les dépenses et rappelle l'importance de maintenir un budget équilibré pour pouvoir investir sur le territoire et ne pas augmenter les impôts et taxes.

Adopté à l'unanimité.

22. Vote du taux 2020 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés

M.VIE présente le projet de délibération et propose de maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés à 14%, comme l'année précédente, car il est suffisant pour payer le coût du service. Il prévient cependant que des incertitudes pèsent sur les années futures en raison de la crise qui a augmenté les dépenses du SYVALOM et mis un coup d'arrêt aux projets du syndicat devant générer des recettes.

Le taux de TEOM devra donc peut-être être revu à la hausse dans les années futures.

Adopté à l'unanimité.

23. Adoption du budget général primitif 2020, des annexes et du programme d'emprunt

Le Président présente le budget général primitif 2020, il explique qu'il y a eu très peu d'évolutions par rapport aux prévisions du DOB validées en Commission des Finances, puis par le Conseil Communautaire. Le montant total du budget général 2020 est arrêté à la somme de 6 951 010,70 €, soit une baisse de 13,4% par rapport au budget primitif 2019, qui concerne uniquement la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 4 952 743 €, et la section d'investissement à 1 998 267,70 €.

Il expose les points principaux à retenir :

- Le virement à la section d'investissement augmente nettement. Les chapitres sont globalement stables. Il s'agit d'un budget de transition. Un emprunt de 50 000 € est prévu pour l'équilibre mais il ne sera probablement pas nécessaire.
- Aucune augmentation des taux de fiscalité, ni des tarifs n'est prévue cette année.
- Les dépenses d'équipement sont estimées à 972 725 €, plus 104 700 € de subventions d'équipement et sont complétées par un peu plus de 128 000 € de restes à réaliser (RAR).
- Les subventions d'investissement pour les projets inscrits au budget 2020 sont estimées à un peu plus de 246 000 €, et 227 000 € de FCTVA. Elles sont complétées par un peu plus de 500 000 € de RAR en recettes.
- Les prévisions budgétaires permettent de dégager 247 420 € de virement à la section d'investissement, soit près de 482 000 € d'autofinancement prévisionnel au total. L'épargne disponible 2019, et l'autofinancement prévisionnel 2020, permettent de couvrir 81% des nouvelles dépenses et subventions d'équipement prévues cette année.
- L'encours de la dette (capital restant dû) sur le budget général s'établissait à 2 995 734 € au 31 décembre 2019, soit une capacité de désendettement en 4,4 ans. Le montant des annuités (capital + intérêt) s'élève à 327 129 € pour l'année.

M.VIE fait remarquer que le montant des contributions double en raison de l'adhésion de la CCBC à divers syndicats imposés par la compétence GEMAPI.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget général primitif 2020, les annexes et le programme d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

24. Affectation du résultat de l'exercice 2019 - Budget Eau

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019, il est proposé d'affecter le résultat 2019 de la section d'exploitation du budget eau, soit 152 254,97 €, comme suit :

- 18 854,00 en report (compte 002) en section de fonctionnement, pour équilibrer la section sans augmenter le prix de l'eau.
- 133 400,97 € en réserves (compte 10682) en section d'investissement pour financer une partie des nouvelles dépenses d'équipement.

Le Président rappelle que cette affectation de résultat va permettre de financer les travaux importants, prévus pour remplacer des canalisations d'eau potable sur les communes de BOISSY LE REPOS, BERGERES SOUS MONTMIRAIL, et une partie de la commune de LE GAULT SOIGNY.

Adopté à l'unanimité.

25. Adoption du budget primitif 2020, des annexes, et du programme d'emprunt, du service de l'eau

Le Président présente le budget annexe 2020 du service de l'eau.

Le montant total de ce budget est arrêté à la somme de 2 675 504,38 €, soit une augmentation de 40,2% par rapport au budget primitif 2019, qui concerne uniquement la section d'investissement. Le Président explique que la section d'investissement est particulièrement impactée par le projet de remplacement des réseaux d'eau pollués au CVM.

La section d'exploitation est équilibrée à 862 025 €, et la section d'investissement à 1 813 479,38 €.

Aucune augmentation du prix de l'eau n'est prévue cette année.

Les dépenses d'équipement sont estimées à 1 478 840 €, plus 201 719 € de restes à réaliser.

Les subventions d'investissement pour les projets inscrits au budget 2020 sont estimées à un peu plus de 839 400 €. Elles sont complétées par 18 500 € de RAR en recettes.

Les prévisions budgétaires ne permettent pas de dégager de virement complémentaire à la section d'investissement. L'épargne disponible 2019, et l'autofinancement prévisionnel 2020 constituée par la dotation aux amortissements, permettent de couvrir 42% des nouvelles dépenses d'équipement prévues cette année.

Un emprunt de 165 000 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. L'encours de la dette (capital restant dû) sur le budget de l'eau s'élevait à 125 617 € au 31 décembre 2019, soit une capacité de désendettement en 4 mois. Le montant des annuités (capital + intérêt) s'élève à 41 863 € pour l'année.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2020 de l'eau, les annexes et le programme d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

26. Affectation du résultat de l'exercice 2019 - Budget Assainissement

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019, il est proposé d'affecter le résultat 2019 de la section d'exploitation du budget assainissement, soit 156 937,86 €, en section d'investissement au compte 10682 (réserves) afin de financer une partie des nouvelles dépenses d'équipement 2020.

Adopté à l'unanimité.

27. Adoption du budget primitif 2020 du service de l'assainissement et des annexes

Le Président présente le budget primitif d'assainissement 2020. Il précise qu'il s'agit également d'un budget de transition sans investissement majeurs. Le total du budget s'élève à 1 338 588,97 €, soit une baisse de 23,6% par rapport au budget primitif 2019.

La section d'exploitation est équilibrée à 512 727 €, et la section d'investissement à 825 861,97 €.

Aucune augmentation du prix de l'assainissement n'est prévue cette année.

Les dépenses d'équipement sont estimées à 438 150 €, plus 169 123 € de restes à réaliser.

Les subventions d'investissement pour les projets inscrits au budget 2020 sont estimées à 62 360 €. Elles sont complétées par un peu plus de 255 000 € de RAR en recettes.

Le Président expose les principaux investissements prévus en assainissement : une extension de réseaux rue de la folie, des reprises de canalisation eaux usées rue de la juiverie, des reprises de branchements, la maîtrise d'œuvre pour les travaux assainissement de Charleville, une étude diagnostics des réseaux d'assainissements de MONTMIRAIL et MECRINGES, et divers matériels et équipement pour le service.

Il précise qu'une partie du budget d'investissement, non affecté cette année, servira aux travaux d'assainissement de la Commune de CHARLEVILLE prévus en 2021. Il est en effet nécessaire de créer un assainissement semi-collectif pour les habitations présentes dans le périmètre du captage d'eau potable, des travaux de mise aux normes étant imposés par l'arrêté de DUP.

Les études de zonage sont en cours et font partie des restes à réaliser. Elles permettront de définir les communes classées pour tout ou partie de leur territoire en zones d'assainissement collectif, et celles qui resteront en zone d'assainissement individuel.

Les prévisions budgétaires ne permettent pas de dégager de virement complémentaire à la section d'investissement. L'épargne disponible 2019, et l'autofinancement prévisionnel 2020 constituée par la dotation aux amortissements, permettent de couvrir intégralement les nouvelles dépenses d'équipement prévues cette année.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. L'encours de la dette (capital restant dû) sur le budget de l'assainissement s'élevait à 1 085 320 € au 31 décembre 2019, soit une capacité de désendettement en 4,4 ans. Le montant des annuités (capital + intérêt) s'élève à 131 080 € pour l'année.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget annexe 2020 du service de l'assainissement et ses annexes.

Adopté à l'unanimité.

28. Adoption du budget primitif 2020 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »

Le budget « Lotissement de la ZI de Mondant » est un budget géré en comptabilité de stocks qui enregistre donc l'ensemble des mouvements en section de fonctionnement, et les rebasculé en section d'investissement par des écritures d'ordre. Le budget primitif 2020 s'élève à 744 601,71 € au total et prévoit en dépenses les travaux nécessaires à la viabilisation de la zone à hauteur de près de 250 000 €, et les recettes liées à la future vente des terrains aménagés pour 495 000 €.

Le Président explique que deux entreprises étaient intéressées par l'achat de terrain en février, mais il n'est pas certain qu'elles soient toujours acheteuses en raison de la crise sanitaire et économique. Cependant il considère que les travaux de viabilisation prévus dans la zone, et en particulier la création d'une voirie le long de la maroquinerie pour accéder aux terrains enclavés, restent nécessaires et pourront accélérer la vente des terrains.

Adopté à l'unanimité.

29. Admission en non valeurs - Budgets Eau et Assainissement

Il est demandé au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur les montants suivants correspondants à des impayés non recouvrables :

- Budget eau : 11 945,09 €,
- Budget assainissement : 5 587,18 €,

M. CHANOINAT, le Trésorier, explique les grandes lignes du mécanisme des poursuites et pourquoi il est nécessaire de trier les créances. Le passage en non-valeur permet de consacrer plus de temps aux créances sur lesquels il y a encore des possibilités de recouvrement. Il précise que les situations conduisant aux impayés sont variées (séparation, perte d'emploi, chômage, etc...) et que l'admission en non-valeur n'empêche pas la possibilité de recouvrer ces créances plus tard.

Adopté à l'unanimité.

34 voix pour

2 abstentions

G. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les informations sur les décisions prises par le Bureau et le Président de la CCBC sur délégation du Conseil Communautaire, ainsi que celles prises par le Président en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 ont été communiquées aux délégués communautaires dans la note de présentation du Conseil. Aucune remarque n'est formulée sur les décisions prises à ce titre.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Jérémy ARAQUE secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.
La séance est levée à 20h25.

Fait à Montmirail, le 03 juin 2020.



Etienne DHUICQ

Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise

